

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 2 mai 2016**  
~~~~~

**RESTAURATION DES FAÇADES ET TOITURES DE LA CHAPELLE DE CAMBOUS
À SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS
(PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE - PROGRAMME 2013)
RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 2 mai 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations : M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, M. Maurice DEJEAN à M. Gérard CABELLO, M. Jacky GALABRUN à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Christophe GAUX à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Edwige GENIEYS à M. Claude CARCELLER, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, M. José MARTINEZ à Mme Martine BONNET, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Viviane RUIZ à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Max ROUSSEL

Excusés : Monsieur Alexis PESCHER, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-Claude CROS

Absents : M. Philippe MACHETEL, Madame Chantal COMBACAL

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes, en particulier sa compétence relative « aux actions de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti »,

Vu la délibération du 24 septembre 2012 relative à l'approbation du règlement d'intervention afférent au plan de restauration du patrimoine,

Vu la délibération n°821 du 27 mai 2013 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de restauration de la Chapelle de Cambous de St-André-de-Sangonis,

Vu qu'en date du 19 juillet 2013, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée entre la communauté de communes et la commune de Saint-André de Sangonis afin de mettre en œuvre la restauration des façades et toitures de la chapelle de Cambous,

Considérant que cette opération faisait partie du programme 2013 du plan de restauration du patrimoine bâti mené par la communauté de communes,

Considérant que l'étude de maîtrise d'œuvre a été initiée fin 2013 avec l'approbation de l'avant-projet en février 2014,

Considérant qu'en parallèle, les différentes demandes de subventions ont été lancées auprès de l'ensemble des financeurs potentiels et une subvention de 34 000 euros a été obtenue de la région Languedoc-Roussillon,

Considérant que cette opération représente une charge trop lourde pour la commune qui a informé la communauté de communes par courrier en date du 15 juin 2015 de son intention d'abandonner le projet sous sa forme actuelle, décision approuvée par une délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2015,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte de la décision de la commune de Saint-André-de-Sangonis et de mettre fin à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative au projet de restauration des façades et toitures de la chapelle de Cambous,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la résiliation de ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le remboursement des dépenses engagées par le mandataire.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1297 le 04/05/16

Publication le 04/05/16

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 04/05/16

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160502-lmc181346-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

